



# LE PETIT BOISSILLON Mai 2015 N°6

## *Le carnaval : un vrai festival de couleur et d'ingéniosité*

Quel merveilleux carnaval que les Boissillons nous ont offert ce samedi 28 mars 2015.

Avec une météo clémente, les enfants ont pu défiler dans les rues de Boissy pour parader. OUI !!! parader car il s'agissait de bien plus qu'un simple carnaval vu l'originalité des costumes et des chars. Les enfants (qui ont aidé leurs parents) ont trouvé toutes sortes d'idées plus ingénieuses les unes que les autres.

Nous avons été émerveillés par tous ces petits lutins déguisés venus fêter le printemps.

Tous les participants ont été récompensés et les meilleurs d'entre eux ont reçu : un appareil photo, une caméra et des entrées de parcs loisirs dans la région.

Merci à tous d'avoir été aussi présents et créatifs.



## La chasse aux œufs

*Les enfants et Parents sont venus en nombre pour cette chasse aux œufs qui a été très fructueuse et s'est déroulée dans une joyeuse ambiance.*

*Bravo à Lola qui a réussi à trouver le plus grand nombre d'œufs cachés et a remporté une incroyable poule en chocolat.*

## Résultats des élections départementales 2015 Essonne (91) 2nd tour

Lors de ce second tour des élections départementales, le taux d'abstention nationale a été estimé à 49,8%.

Résultat canton Etampes : 2ème tour		
Candidats	% voix canton	Statut
Marie-Claire CHAMBARET et Guy CROSNIER Union de la Droite	65,52%	Elu
Valentin MILLARD et Maryvonne ROULET Front National	34,48%	



### SORTIE A SENS "AU COEUR DE LA BOURGOGNE"

La sortie « Journée à Sens » annoncée pour le 14 avril a été annulée par manque de participants.

La dernière sortie organisée par le CCAS (Musée de Meaux) avait été maintenue malgré le manque de participants, mais le CCAS s'est retrouvé trop déficitaire sur cette sortie. Il avait donc été prévu que la « Journée à Sens », ne serait maintenue que si le nombre de 35 participants était atteint. Les membres du CCAS regrettent que les propositions de sortie soient si peu suivies.

Pour cette journée à Sens, une autre date sera certainement proposée à la rentrée.

## Eclairage parc de loisirs



Comme nous l'avions annoncé et sur notre demande, la SICAE a rétabli l'éclairage au niveau du parc de Loisirs. La première semaine étant à titre d'essai pour les réglages, nous avons maintenant affiné la fréquence de cet éclairage.

Le Parc loisirs sera donc éclairé uniquement les Week-ends, à partir du Vendredi soir, et jusqu'au dimanche soir inclus. L'éclairage est programmé sur ce temps dès la tombée de la nuit, et l'extinction est prévue en même temps que l'éclairage public du village.

Néanmoins, des demandes d'éclairage en semaine peuvent être accordées uniquement par écrit à la mairie, en précisant le Motif et la durée de l'allumage des « spots », la municipalité se réservant le droit de refuser toute demande non compatible avec le règlement du parc de Loisirs

## Incivilités au Cimetière

S'il est un lieu dont le respect ne devrait pas être à justifier, c'est bien le Cimetière !

Ce lieu a pour vocation le repos des défunts, et le respect de la peine de ceux qui viennent s'y recueillir. Malheureusement cette évidence ne l'est pas pour tous et après la profanation d'un caveau, la détérioration d'objets funéraires au niveau du jardin du souvenir, c'est avec bouteille de champagne et coupes que l'on se retrouve autour du columbarium en oubliant bien entendu de retirer tous les déchets d'un tel rassemblement.

Ces agissements sont intolérables et amendables. Pour essayer de palier l'urgence d'une telle situation, il est à l'étude de mettre en place des horaires d'ouverture et de fermeture du cimetière. En attendant, le portail qui donne accès au jardin du souvenir sera définitivement fermé, et l'accès se fera par le portail principal.



# Petit rappel de ce qu'il faut savoir

## La carte d'identité : Attention aux Délais !

Actuellement les délais sont de 4 à 8 semaines.

A l'approche de l'été, ils vont sans doute s'allonger encore. Afin d'éviter tout désagrément avant vos départs en vacances, pensez à vérifier la date de validité de vos papiers d'identité.

Lieu de dépôt des demandes :

**Les demandes de cartes d'identités doivent être déposées dans votre commune de résidence.**



## Le passeport :

Les demandes doivent être déposées exclusivement dans l'une des 24 mairies équipées d'une station biométrique pour le passeport, selon votre choix et sur rendez-vous seulement :

**Angerville, Arpajon, Athis-Mons, Brétigny sur Orge, Brunoy, Corbeil-Essonnes, Dourdan, Draveil, Etampes, Evry, Gif-sur-Yvette, La Ferté Alais, Les Ulis, Longjumeau, Massy, Mennecey, Morangis, Milly la Forêt, Palaiseau, Ris-Orangis, Savigny sur Orge, Sainte Geneviève des Bois, Viry-Châtillon, Yerres.**



## ■ La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

*L'État simplifie vos démarches*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr>

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

## Changement badge d'accès déchèterie

Le 1<sup>er</sup> juillet 2014



Qui est concerné ?  
Les habitants de la :  
**Communauté de Communes  
Entre Juine et Renarde**

### Pourquoi changer son badge d'accès ?

Pour offrir un meilleur accueil et service à ses usagers, le Réseau déchèteries du SIREDOM met en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 un contrôle d'accès innovant qui permettra de :



- Faciliter l'accès aux déchèteries tout en fluidifiant le trafic,
- Assurer une meilleure traçabilité des dépôts,
- Automatiser et renforcer la facturation des producteurs de déchets d'activités économiques.

Accès limité pour les particuliers à 8 tonnes/an tous déchets confondus  
(2 seuils d'alertes via le contrôle d'accès à 6 et 7 tonnes)

### Comment obtenir votre nouveau badge ?

**Vous êtes détenteur d'un badge d'accès " particuliers "**

Pour obtenir ou remplacer votre badge, adressez-vous à votre MAIRIE aux heures habituelles d'ouverture.

Toutes les demandes devront être accompagnées d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et de l'ancien badge.

**Vous déposez des déchets d'activités économiques**

Demandez un badge à votre Chambre Consulaire pour déposer vos déchets en déchèteries.

Si vous êtes auto-entrepreneur, profession libérale, prestataire de service à la personne, veuillez vous adresser directement au SIREDOM.



Plus d'informations : contactez votre mairie  
ou [www.siredom.com](http://www.siredom.com)



Ne pas jeter sur la voie publique. Merci.



## OPERATION TRANQUILLITE - VACANCES

DEMANDE INDIVIDUELLE



En cas de retour anticipé ou de modification de la date et/ou de la durée de vos congés, n'oubliez pas de prévenir votre brigade de gendarmerie.

Brigade de : .....  
Commune concernée : .....

DEMANDEUR  
NOM (en capitales) : ..... Prénoms : .....

ADRESSE DU DOMICILE (N° - Voie - Lieu-dit, ...)

Code Postal : ..... Ville : .....

PERIODE D'ABSENCE  
Du : ..... An : .....

TYPE ET CARACTERISTIQUES DU DOMICILE  
 Maison  Appartement  
Etage : ..... N° de Porte : ..... Diacode : .....  
Existence d'un dispositif d'alarme :  oui /  non Si oui, lequel ? .....

PERSONNE A AVISER EN CAS D'ANOMALIE  
NOM : ..... Prénoms : .....  
CP : ..... Ville : .....  
Possède-t-elle les clés ? :  oui /  non

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS  
LIEU DE VACANCES  
Etes-vous joignable pendant votre absence ?  oui /  non  
Si oui, à quelle adresse ? .....  
Courriel : ..... @ .....

AUTRES RENSEIGNEMENTS A PRECISER  
.....  
.....  
.....

Date : ..... Signature du demandeur : .....

**Je pars TRANQUILLE !**  
Je me suis inscrit à l'opération tranquillité vacances  
auprès de la gendarmerie avant de partir !  
Formulaire à retirer en gendarmerie ou en mairie



### CITY STADE

A compter du **1<sup>er</sup> avril 2015**,  
les horaires d'ouverture et de  
fermeture du «city stade»  
passent aux heures d'été :

Du lundi au jeudi et  
dimanche de 10h00 à 19h30  
Les vendredi et samedi  
de 10h00 à 20h30

### CHANTIER CITOYEN

La municipalité informe les Boissillons  
que le chantier citoyen a été renouvelé  
pour les vacances de Pâques.  
4 jeunes ont été retenus après leur  
dépôt de dossier en Mairie.  
Prochain RDV pour les vacances d'été.



### PERMANENCE PUBLIQUE

Les élus informent les habitants,  
qu'il n'y aura plus  
de permanence mensuelle.  
Celle-ci aura lieu uniquement  
sur RDV  
auprès du secrétariat de mairie  
et ce en fonction des demandes.

# AGENDA



Week-end du 08/05/2015  
Commémoration / Fête patronale



14/05/2015  
Pique nique au parc de loisirs



30/05/2015  
Inauguration du nom des écoles



06/06/2015  
Marché du terroir  
et journée de l'environnement

14/07/2015  
Commémoration /  
Feu d'artifice

